

Petit guide  
d'appropriation de  
L'Agenda 21  
de la culture

Recherche et rédaction : Antoine Guibert, à partir de travaux de recherche effectués pour le ministère de la Culture et des Communications en collaboration avec Culture pour tous entre 2012 et 2014.

Révision : Myriam Van Neste et David Pépin

Correction linguistique: Caroline Chabot

ISBN 978-2-9811815-8-9

© Réseau Les Arts et la Ville, 2017. La reproduction d'un extrait quelconque de ce document, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, est interdite sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

**LES ARTS  
ET LA VILLE**  
LE RÉSEAU POUR LES ARTS ET LA CULTURE  
DANS NOS COMMUNAUTÉS

Partenaire

Québec 

# SOMMAIRE

Introduction	1
1. Les droits culturels	2
2. Le patrimoine, la diversité et la créativité	6
3. La culture et l'éducation	8
4. La culture et l'environnement	10
5. La culture et l'économie	12
6. La culture, l'équité et l'inclusion sociale	16
7. La culture, la planification urbaine et l'espace public	18
8. La culture, l'information et le savoir	22
9. La gouvernance culturelle	24
Conclusion	27

# INTRODUCTION

---

En 2004, l'organisation internationale Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) adoptait l'*Agenda 21 de la culture*. Ce document de référence s'adresse aux municipalités du monde entier et aborde la culture comme une dimension centrale du développement durable et de la citoyenneté au niveau local. Depuis 2004, un grand nombre de gouvernements locaux (villes, métropoles, régions, provinces, départements et comtés), d'acteurs de la société civile, d'agences et de ministères nationaux ainsi que d'organisations internationales se sont inspirés de l'*Agenda 21 de la culture* dans leurs politiques et leurs programmes, notamment le gouvernement du Québec qui a élaboré en 2011 son propre Agenda 21 de la culture. En 2015, CGLU adoptait *Culture 21 : Actions*, un guide complémentaire qui vise à faciliter la mise en oeuvre de l'*Agenda 21 de la culture*.

## Cités et gouvernements locaux unis

Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) est une organisation internationale qui réunit et représente les villes et les gouvernements locaux du monde entier (l'équivalent mondial, par exemple, de l'Union des municipalités du Québec ou de la Fédération canadienne des municipalités). CGLU représente plus de 240 000 villes et régions dans le monde et plus de 175 associations de gouvernements locaux et régionaux, rassemblant ainsi environ 70% de la population mondiale.

## La culture : éléments de définition

Selon l'UNESCO, la culture est « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances »<sup>1</sup>. La culture peut également être définie comme un système de sens, c'est-à-dire comme un « système de significations, de conceptions, d'interprétations et de ressources symboliques utilisées par les personnes pour donner un sens au monde qui les entoure »<sup>2</sup>.

Selon cette définition, la culture est notamment présente dans :

- les arts, les lettres et la création artistique ;
- le patrimoine matériel et immatériel ;
- l'artisanat, les métiers d'art et les savoir-faire ;
- la langue ;
- les croyances et les modes de vie ;
- l'art public, le design et l'architecture ;
- le rapport au territoire, les terroirs et le paysage.

## Le développement durable, qu'est-ce que c'est ?

Selon le rapport Brundtland, le développement durable est un développement « qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »<sup>3</sup>.

Le développement durable est caractérisé par deux éléments principaux :

- l'intégration ou la transversalité, c'est-à-dire l'idée d'une vision qui tient compte de façon équilibrée de chacune des dimensions du développement durable et qui cherche à les faire interagir ;
- la durabilité, c'est-à-dire l'idée d'un développement qui soit viable et qui prend en considération les générations futures.

---

<sup>1</sup> UNESCO (1982). *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles*, Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet au 6 août.

<sup>2</sup> Dick Stanley (2005). *Recondita armonia, Réflexions sur la fonction de la culture dans la construction de la citoyenneté*, Étude réalisée pour le Conseil de l'Europe, Note politique n°10, Éditions du Conseil de l'Europe.

<sup>3</sup> CMED (1987). *Notre avenir à tous*, Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement (CMED) présidée par Madame Gro Harlem Brundtland, Organisation des Nations Unies (ONU).

## La culture : un pilier du développement durable

La culture est le fondement de toute communauté. Elle crée de la signification et forge l'identité ainsi que les valeurs d'une collectivité. De nombreuses expériences montrent que la culture est un puissant moteur de transformation et de développement de la société. Elle est un outil essentiel pour favoriser le mieux-être des citoyens. Pour ces raisons, la culture est reconnue par de nombreuses collectivités et organisations ainsi que par des acteurs de la société civile comme le quatrième pilier du développement durable, aux côtés des dimensions environnementale, économique et sociale<sup>4</sup>.

## Qu'est-ce que l'Agenda 21 de la culture ?

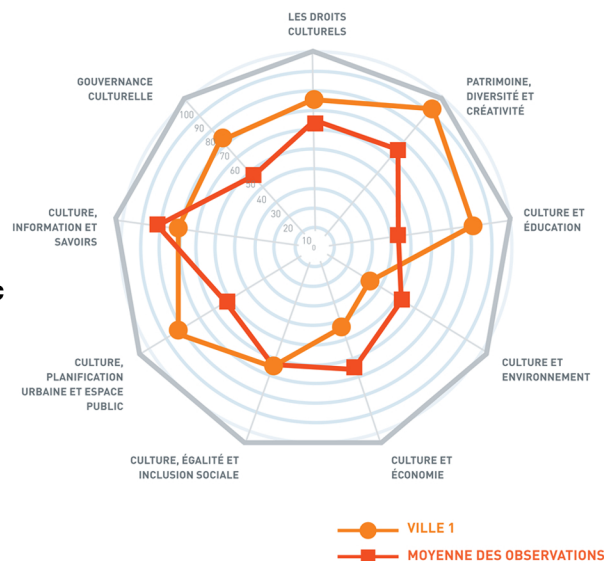
L'*Agenda 21 de la culture* est un document de référence à vocation mondiale qui pose les bases d'un engagement des villes et des gouvernements locaux en faveur du développement culturel. Rédigé et adopté en 2004 par Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), ce document présente 67 articles qui placent la culture au cœur du développement durable et fournit des orientations aux villes du monde entier pour leurs politiques et actions en culture.

En 2015, CGLU a adopté *Culture 21 : Actions*, un guide complémentaire élaboré à partir des expériences des villes qui travaillent avec l'*Agenda 21 de la culture*. Cet outil présente des engagements et offre des pistes d'action pour l'intégration de la culture dans tous les secteurs de la société de manière à favoriser l'atteinte d'un développement local durable.

*Culture 21 : Actions* incite à relier la culture de façon systématique aux autres champs d'action publique et à les faire interagir en synergie, afin de favoriser un développement global, transversal et harmonieux (c'est l'idée d'intégration ou de transversalité). Le guide convie également à placer le citoyen au cœur de l'action culturelle et du développement de la collectivité et à considérer la culture comme une ressource fondamentale à préserver et à stimuler, au bénéfice des générations présentes et futures (c'est l'idée de durabilité).

**Pour implanter concrètement cette approche, *Culture 21 : Actions* propose 100 actions articulées selon 9 thématiques :**

1. Les droits culturels
2. Le patrimoine, la diversité et la créativité
3. La culture et l'éducation
4. La culture et l'environnement
5. La culture et l'économie
6. La culture, l'équité et l'inclusion sociale
7. La culture, la planification urbaine et l'espace public
8. La culture, l'information et le savoir
9. La gouvernance culturelle



**Culture 21 : Actions : Diagramme d'autoévaluation**

Étant donné que *Culture 21 : Actions* est un « guide », il ne s'agit pas d'appliquer les « yeux fermés » chaque action, mais plutôt de s'interroger sur la pertinence et la façon dont ces actions peuvent être appliquées dans chaque milieu. Le guide permet par ailleurs à chaque ville de s'autoévaluer pour déterminer ses forces et ses faiblesses en regard des actions proposées. Il est important d'envisager les thématiques comme des dimensions interreliées formant un ensemble cohérent. Chaque milieu étant unique, il s'agit d'élaborer une vision de l'avenir et un projet collectif qui répondent au contexte, aux problématiques et aux aspirations de la communauté.

<sup>4</sup> CGLU (2010). *La culture : quatrième pilier du développement durable*, Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

# LES DROITS CULTURELS

Citoyenneté active et pleine reconnaissance des droits culturels.

*Les droits culturels font référence au droit de toutes les personnes à s'exprimer librement, à accéder au patrimoine, aux valeurs et aux identités ainsi qu'à participer activement à la vie culturelle.*<sup>5</sup>

Les droits culturels sont reconnus au niveau international dans de nombreux documents, entre autres dans la Déclaration de Fribourg rédigée en 2007<sup>6</sup>, ainsi que par l'ONU qui a mis en place en 2009 un rapporteur spécial dans le domaine des droits culturels au sein du Conseil des droits de l'Homme. Les villes et les gouvernements locaux s'approprient aujourd'hui fortement cette nouvelle vision en plaçant les citoyens au cœur de l'action culturelle.

## Les droits culturels

La notion de « droits culturels » signifie : le droit pour toute personne d'accéder à la culture, de s'exprimer, de transmettre sa culture et de participer activement à la vie culturelle. La prise en compte des droits culturels engage un changement de perspective par rapport à l'action culturelle : la culture n'est pas considérée comme un privilège ou comme quelque chose d'accessoire ; elle constitue un droit fondamental pour les citoyens, au même titre que la liberté, la sécurité, le logement et l'alimentation. Les droits culturels s'inscrivent en continuité des actions de démocratisation et de démocratie culturelle, et ils font partie de nombreuses politiques et actions déjà implantées au niveau local (même si celles-ci ne font pas nécessairement référence aux droits culturels).

## L'accès à la culture pour tous les citoyens

Les droits culturels sont tout d'abord constitués par « les droits de chacun d'accéder aux ressources culturelles nécessaires pour vivre son processus d'identification tout au long de la vie »<sup>7</sup>. L'accès à la culture pour tous les citoyens constitue un enjeu majeur de l'action culturelle depuis les années 1960. Cette démocratisation de la culture implique de rendre celle-ci plus accessible à tous les citoyens, au-delà de leurs conditions socioéconomiques (pauvreté, etc.), de leurs conditions physiques (handicap, etc.) et de leur lieu de résidence (quartier défavorisé, milieu dévitalisé, etc.), sans discrimination fondée sur l'appartenance ethnique ou le genre. Cette vision a entraîné la création de nombreuses infrastructures culturelles publiques ouvertes à tous, telles que les bibliothèques publiques, ou encore la mise en place de tarifs accessibles et subventionnés pour l'offre culturelle.

## Les citoyens, des porteurs et des acteurs de culture

Les droits culturels amènent à considérer les citoyens comme des porteurs et des acteurs de culture et à les replacer au cœur de l'acte culturel. Il ne s'agit donc plus d'« apporter » la culture aux citoyens, mais de reconnaître qu'ils portent des valeurs culturelles par leurs pratiques, leurs modes de vie et leurs expressions. Ceci appelle à « une définition plus large de la culture qui s'étend aux traditions, au cadre et aux modes de vie [et qui] défend la diversité des formes d'expression, des plus nobles aux plus marginales »<sup>8</sup>. Par exemple les arts populaires (la musique traditionnelle, les arts du cirque, etc.), l'artisanat, le patrimoine immatériel, les expressions culturelles autochtones ainsi que bien d'autres expressions culturelles populaires, communautaires ou minoritaires s'intègrent dans cette définition.

<sup>5</sup> CGLU (2015). *Culture 21 : Actions*, Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

<sup>6</sup> Groupe de Fribourg (2007). *Les droits culturels. Déclaration de Fribourg*, Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme (IIEDH), Université de Fribourg.

<sup>7</sup> Patrice Meyer-Bisch (2013). *Le droit à la beauté pour tous !*, Agir par la culture, n°35, automne, p. 12.

<sup>8</sup> Lise SANTERRE (1999). *De la démocratisation de la culture à la démocratie culturelle*, Rapport d'étude, ministère de la Culture et des Communications, p. 9.

Les droits culturels appellent également à une approche plus démocratique de l'action culturelle, car ils posent la participation active des citoyens à la vie culturelle comme un droit fondamental. Les citoyens ne sont plus considérés comme étant seulement un public ou des consommateurs de culture, mais comme des acteurs de culture. La culture s'exprime alors non seulement comme un besoin, mais surtout comme un ensemble de capacités à développer chez les citoyens<sup>9</sup>.

Parce qu'elle est essentielle à la vie personnelle et collective, la culture est alors comprise comme un élément de citoyenneté. Cette citoyenneté culturelle, dans une logique « du bas vers le haut », appelle à renforcer la capacité des citoyens à créer du sens et à ne pas être des témoins passifs et des consommateurs silencieux de la création symbolique<sup>10</sup>. Avec la notion de droits culturels, il s'agit donc d'établir les conditions propices pour faire des citoyens des porteurs, des acteurs et des créateurs de culture à part entière, et pour favoriser leur appropriation de l'acte culturel.

## ▶▶▶ **Concrètement, comment fait-on cela ?**

Concrètement, de nombreux outils pratiques existent pour favoriser une participation active des citoyens à la vie culturelle. Le loisir culturel, par exemple, peut permettre d'accéder et de s'approprier une pratique artistique et culturelle en tant qu'amateur. La médiation culturelle, qui chapeaute un vaste ensemble de pratiques — allant des actions de développement des publics à l'art participatif et communautaire —, représente elle aussi un outil majeur.

Aujourd'hui, la médiation culturelle s'est transformée et recherche désormais à favoriser l'expression citoyenne culturelle et la participation active à la création. Il ne s'agit plus seulement d'intervenir comme médiateur pour expliquer une œuvre à un « public », mais de faire participer les citoyens à la création culturelle, de leur donner des outils et de renforcer leurs capacités pour qu'ils deviennent de véritables acteurs culturels. De plus, la médiation culturelle s'appuie sur une action transversale, plaçant la création artistique et symbolique au cœur d'enjeux sociétaux tels que le développement personnel, les échanges interpersonnels, l'engagement citoyen, la réduction des exclusions sociales et le dialogue interculturel. En pratique, la médiation culturelle permet de faire émerger des partenariats avec les autres secteurs de la communauté, par exemple ceux de la santé, de l'environnement et de l'éducation. Aussi, grâce à la médiation culturelle, la culture devient un outil pour agir sur soi et sur la société. En ce sens, elle apparaît comme un instrument de mise en œuvre de l'*Agenda 21 de la culture*, tant par sa dimension citoyenne que par son action transversale.

<sup>9</sup> Baptiste FUCHS (2013). *Droits culturels : une introduction*, Agir par la culture, n°35, automne, p. 11.

<sup>10</sup> Jon HAWKES (2001). *The Fourth Pillar of Sustainability. Cultures's essential role in public planning*, Victoria (Australie), The Cultural Development Network, [traduction libre], p. 24.



## **Le programme de lutte contre l'exclusion culturelle de la Ville de Trois-Rivières**

Depuis 2003, la Ville de Trois-Rivières a mis en place un programme de lutte contre l'exclusion culturelle afin de rendre la culture accessible à tous, indépendamment de la condition sociale ou économique de chacun. La Ville place ainsi la culture au rang de droit fondamental pour sa population et cherche à améliorer l'accessibilité aux arts et à la culture pour les citoyens vivant des problématiques particulières qui entravent leur participation sociale et culturelle.

Le Programme de lutte contre l'exclusion culturelle comprend trois volets : la médiation culturelle, l'éducation et la sensibilisation aux arts et à la culture ainsi que les projets spéciaux. Parmi de nombreuses actions mises en place, la Ville a notamment embauché une ressource dédiée à la médiation culturelle ; un « club culture » a vu le jour ; des billets de spectacles et d'entrées dans les musées sont offerts et des artistes sont mis en relation avec des écoles et des résidences pour personnes âgées.

Par la mise en œuvre de ces actions, de nombreux partenariats (milieu culturel, communautaire et scolaire) voient le jour, favorisant l'accès aux lieux et aux activités culturelles ainsi que l'éducation et la sensibilisation aux arts et à la culture.

Source : Site Web de la Corporation de développement culturel de Trois-Rivières, [culture.v3r.net](http://culture.v3r.net)



## **La médiation culturelle à la Ville de Montréal**

La démarche de médiation culturelle de la Ville de Montréal part du constat que des fractions entières de la population ne se sentent pas concernées par la culture et les arts présentés à Montréal, et ce, malgré les divers outils de diffusion et de développement des publics en place. La médiation culturelle apparaît alors comme une réponse pour démocratiser la culture et créer de véritables rencontres entre les artistes, les œuvres et les citoyens. Il ne s'agit pas seulement de donner accès à la culture, mais aussi de provoquer un réel échange entre des artistes professionnels et les citoyens, devenus autant acteurs que spectateurs.

En 2005, la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal adoptait la médiation culturelle comme action prioritaire afin de favoriser l'accès à la culture pour tous ses citoyens. Le Plan d'action 2007-2017 adopté par la suite par la Ville, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, Culture Montréal et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain place ainsi la médiation en tête de liste des orientations et mesures afin de favoriser le droit à la culture pour tous les citoyens. Avec la mise en place de différents programmes en la matière, plusieurs centaines de projets ont été soutenus impliquant des organismes, des artistes, des intervenants et des citoyens dans les 19 arrondissements montréalais.

Source: Site Web de la Ville de Montréal dédié à la médiation culturelle, [www.montreal.mediationculturelle.org](http://www.montreal.mediationculturelle.org)



## 2 LE PATRIMOINE, LA DIVERSITÉ ET LA CRÉATIVITÉ

Le patrimoine, la diversité et la créativité sont des éléments constitutifs de la vie culturelle.

*Une tradition qui ne dialogue pas avec son temps présent devient statique, elle se fossilise. De même, l'avant-garde qui n'est pas capable de trouver sa fertilisation dans la tradition souffrira d'un déracinement.<sup>11</sup>*

---

Cette thématique appelle l'action culturelle à s'inscrire autant dans le patrimoine que dans la diversité et la création pour qu'une ville puisse évoluer de façon équilibrée, sans perdre ses racines tout en se transformant et en se renouvelant.

### Diversité et créativité

Les expressions culturelles et la création artistique sont un moteur important de développement d'une communauté et participent à la transformation et au renouvellement de son identité. Les milieux municipaux sont invités à soutenir la création culturelle et à y consacrer des ressources afin d'assurer sa vitalité. De plus, il est nécessaire d'accorder une attention particulière à la diversité des cultures et des expressions culturelles sur le territoire, des plus classiques au plus marginales, pour permettre un renouvellement continu et dynamique des identités. Il est également important d'accorder une place aux expressions culturelles locales, et de ne pas les négliger.

### Le patrimoine culturel

Le patrimoine culturel est un élément fondamental de l'identité d'une communauté et constitue un facteur important de son développement culturel, économique, social, environnemental et territorial durable<sup>12</sup>. La gestion du patrimoine est aujourd'hui de plus en plus marquée par une approche dynamique, globale et intégrée. Elle recherche un dialogue avec le présent et les citoyens. De nombreuses communautés font ainsi du patrimoine culturel un moteur de développement et de bien-être collectif, par exemple à travers le tourisme, la valorisation des paysages et les traditions agricoles.

### La place des citoyens

L'action culturelle locale, tant en matière de création que de patrimoine, devrait se développer en lien avec les citoyens et favoriser des espaces de socialisation et de rencontre ainsi que le dialogue interculturel. Puisque la culture, les arts et le patrimoine représentent un pilier de l'identité locale, il est nécessaire d'envisager une gestion culturelle durable qui voit à l'équilibre entre la valorisation économique et les valeurs culturelles de la population. Idéalement, une utilisation durable des ressources culturelles devrait chercher à renforcer la vitalité culturelle comme une finalité du développement. Considérer les citoyens comme étant les bénéficiaires prioritaires de l'action culturelle est un autre élément clé de la durabilité.

---

<sup>11</sup> CGLU (2015). *Culture 21: Actions*, Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

<sup>12</sup> ICOMOS (2011), *Déclaration de Paris sur le patrimoine comme moteur du développement*, Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS).

## ▶▶▶ Concrètement, comment fait-on cela ?

Il est possible d'élaborer des politiques qui favorisent la participation active des citoyens dans la création culturelle et dans la gestion du patrimoine, par exemple par la médiation culturelle ou encore par la réalisation d'expériences de cocréation artistique avec les citoyens. De même, les modèles de gestion du patrimoine incitent de plus en plus à prendre en compte les valeurs des citoyens et à inclure de nouveaux aspects de proximité et quotidien dans la conception du patrimoine (par exemple avec le patrimoine de « proximité », comme des granges ou des croix de chemin, dont la valeur tient à son caractère familier, à la mémoire, à l'identité et au sentiment d'appartenance qu'il véhicule).<sup>13</sup> Enfin, beaucoup de projets allient patrimoine et modernité dans un dialogue entre passé et expressions contemporaines.

## BONNE PRATIQUE

### ★ La Seigneurie des Aulnaies, à Saint-Roch-des-Aulnaies, un exemple d'utilisation dynamique et durable du patrimoine culturel

Site patrimonial composé d'un vaste domaine, d'un moulin, d'un manoir et de ses dépendances, la Seigneurie des Aulnaies est un site reconnu pour l'interprétation de la vie seigneuriale. Bien qu'elle soit avant tout une institution muséale, la Seigneurie des Aulnaies redonne vie à son patrimoine à travers sa meunerie active qui produit de façon ancestrale plusieurs tonnes de farines biologiques chaque année. Moulues sur pierre grâce à la plus grande roue à godets en activité au Québec, ces farines biologiques sont distribuées et commercialisées auprès de boulangeries artisanales ainsi que du grand public, dans de nombreux points de vente. Par ailleurs, l'ancienne maison du meunier, adjacente au moulin, abrite la boulangerie artisanale qui propose des produits préparés « à l'ancienne » à partir des farines biologiques produites au moulin. À l'automne, la Fête du pain célèbre l'art boulanger par des ateliers de fabrication de pain et de nombreuses activités.

La conservation du site patrimonial est un vecteur important de développement touristique et économique de la collectivité. En produisant des farines de qualité artisanale, la Seigneurie des Aulnaies redonne à son moulin sa fonction première. Un bon exemple d'approche intégrée et d'utilisation durable du patrimoine !

Source : Site Web de la Seigneurie des Aulnaies, [www.laseigneuriedesaulnaies.qc.ca](http://www.laseigneuriedesaulnaies.qc.ca)

<sup>13</sup> Graham FAIRCLOUGH (2009). « Le contexte culturel du développement durable – Patrimoine et qualité de vie », dans le *Patrimoine et au-delà*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, p. 135.

## LA CULTURE ET L'ÉDUCATION

Promouvoir une citoyenneté active à travers la construction de capacités culturelles.

*Les villes, en tant qu'espaces d'apprentissage, fournissent un excellent cadre pour explorer les synergies entre les ressources culturelles et l'éducation.<sup>14</sup>*

### Le milieu éducatif et la culture

Le milieu de l'éducation constitue un vecteur fondamental pour l'acquisition et la transmission de connaissances, de valeurs et de capacités dans le secteur de la culture, tant pour les enfants que pour les adultes. L'éducation aux arts et à la culture représente ainsi un élément fondamental de l'éducation générale, au même titre que les autres matières d'enseignement. Par ailleurs, le milieu éducatif, en tant que lieu de transformation et de développement personnel, est un espace essentiel pour stimuler et mettre en œuvre sa pensée créative. Enfin, les établissements éducatifs représentent des lieux de vie importants et donnent souvent place à une vie culturelle importante, par l'entremise de bibliothèques, de salles de spectacles ou encore, de résidences d'artistes.

### L'éducation à la culture en dehors des établissements scolaires

De nombreux organismes culturels se donnent pour mission de participer à l'éducation culturelle de la population. En effet, les musées, les bibliothèques et les autres institutions culturelles fournissent, à travers leurs différents services, une occasion privilégiée pour les enfants et les adultes d'être en contact avec les arts et la culture.

### L'éducation culturelle et la citoyenneté

L'éducation culturelle n'est pas seulement un moyen d'acquérir des connaissances et des compétences; elle permet aux individus de réfléchir et de se développer comme personnes et comme membres d'une collectivité de façon globale. Elle contribue également à faire des citoyens des porteurs et des acteurs de culture par le renforcement de leurs capacités de réflexion, d'action et de création. En ce sens, l'éducation culturelle est un moteur majeur d'émergence et de renforcement de la citoyenneté culturelle.

### ▶▶▶ Concrètement, comment fait-on cela ?

**Au Québec, bien que le secteur de l'éducation ne relève pas des compétences du milieu municipal, de nombreuses municipalités développent des partenariats avec le milieu scolaire dans le domaine de l'éducation culturelle. Ces partenariats rallient souvent les organismes culturels du territoire et les écoles pour réaliser des actions communes et favoriser une approche transversale. Ces partenariats se réalisent même parfois à l'échelle de commissions scolaires, engageant ainsi tous les établissements d'un territoire, par exemple en devenant partenaires avec une municipalité dans le cadre d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications.**

<sup>14</sup> CGLU (2015). *Culture 21 : Actions*, Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

## BONNE PRATIQUE



### Programme d'initiation à la culture de Mont-Laurier

En 1993, la Ville de Mont-Laurier s'unissait à la commission scolaire Pierre-Neveu pour mettre sur pied un programme culturel visant à promouvoir l'accès aux arts de la scène et la fidélisation des publics jeunes de la région. C'est de cette union qu'a émergé l'Aventure T, un programme d'initiation au théâtre, à la danse et à la musique dédié aux enfants du primaire. À travers une programmation multidisciplinaire, c'est plus de 2 250 élèves âgés de 5 à 12 ans qui assistent à chaque année à deux représentations des arts de la scène. Le projet, qui s'est bonifié au fil des ans, prévoit notamment le transport des enfants vers le lieu de diffusion.

Suite au succès de l'Aventure T, la Commission scolaire a mis sur pied Transit T, un projet permettant aux élèves du secondaire d'assister à une production théâtrale par année, et ce, pour toute la durée de leurs études.

Encore cette année, grâce à un partenariat avec les Caisses Desjardins, la MRC d'Antoine-Labelle et la commission scolaire Pierre-Neveu, c'est plus de 7 000 jeunes de 5 à 17 ans qui ont pu profiter de ce programme culturel unique.

L'Aventure T et Transit T sont des pratiques novatrices par leur esprit d'universalisation de la fréquentation théâtrale. Elles proposent une solution durable à l'éloignement territorial auquel le jeune public est confronté. En plus d'initier et de familiariser les jeunes aux arts de la scène, ces programmes permettent d'intégrer un volet éducatif à la diffusion théâtrale tout en favorisant une intégration à long terme de la pratique culturelle chez le citoyen en devenir.

Sources:

David PÉPIN (2011), La culture mise en pratique[s] – Treize projets exemplaires issus de nos collectivités, Québec, Les Arts et la Ville, p.25.

Site Web de la Ville de Mont-Laurier, [www.villemontlaurier.qc.ca](http://www.villemontlaurier.qc.ca)

## LA CULTURE ET L'ENVIRONNEMENT

Les facteurs culturels en tant qu'accélérateurs de la responsabilité environnementale.

*Les espaces « naturels » et les ressources biologiques sont utilisés par les activités humaines dont ils sont parfois dépendants et sans lesquelles ils pourraient disparaître (par exemple, le patrimoine biologique agricole). Ces espaces et ressources sont porteurs de culture dans la mesure où ils nous renvoient à notre histoire, à nos connaissances pratiques et à notre identité (par exemple : le patrimoine gastronomique), où ils apportent des valeurs esthétiques (les paysages urbains ou ruraux), et où ils conditionnent notre capacité de réponse face aux changements (résilience).<sup>15</sup>*

### Les liens entre la culture et la nature

La culture d'une collectivité entretient des liens profonds avec son environnement naturel : par exemple, la mer et les activités maritimes marquent la culture des régions côtières, tout comme la nordicité, les montagnes, le fleuve ou la forêt ont un impact profond sur les modes de vie, sur l'identité et sur l'univers symbolique des communautés qui forment le Québec. Comme le chante Gilles Vigneault, « mon pays, c'est l'hiver ». La culture d'une collectivité est donc profondément influencée par son environnement naturel : « le développement d'une culture, quelle qu'elle soit, découle de l'interaction constante entre l'environnement et les besoins humains »<sup>16</sup>. L'environnement naturel représente donc un des fondements de l'identité culturelle d'une communauté.<sup>17</sup>

L'environnement et le patrimoine naturel portent ainsi des valeurs culturelles et font partie de l'identité de toute communauté locale. C'est pourquoi les modes de gestion des espaces naturels cherchent de plus en plus à prendre en compte les valeurs culturelles que la population locale leur associe et à faire vivre les usages et pratiques traditionnels qui y sont liés.

### Transformer notre rapport à l'environnement

Notre façon d'interagir avec notre environnement naturel est le fruit d'une certaine vision du monde et d'un rapport culturel à la nature. Ainsi, « les représentations culturelles et identitaires de la nature déterminent nos rapports à l'environnement. Par exemple, les représentations données aux forêts, aux montagnes ou aux rivières dans certaines cultures en déterminent les usages de préservation ou d'exploitation »<sup>18</sup>. L'action culturelle est donc un outil privilégié pour interroger notre rapport à l'environnement et l'amener à évoluer vers des pratiques plus durables.

De nombreuses démarches artistiques et culturelles cherchent ainsi à susciter une prise de conscience environnementale et participent à un changement des pratiques. L'éducation environnementale s'appuie de plus en plus sur des activités et projets culturels pour sensibiliser à la préservation de l'environnement. Par ailleurs, les citoyens sont de plus en plus demandeurs d'espaces verts et d'environnements sains et durables, et les projets culturels peuvent contribuer à une transformation urbaine globale.

<sup>15</sup> CGLU (2015). *Culture 21 : Actions*, Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

<sup>16</sup> UNESCO (2010). *Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel*. Rapport mondial de l'UNESCO, Édition UNESCO, p. 216.

<sup>17</sup> Antoine GUIBERT et David PÉPIN (2014). *La Valise culturelle de l'élu municipal*, Québec, Les Arts et la Ville, p. 44.

<sup>18</sup> Karel MAYRAND (2010). « Les rapports nature-culture : aux sources de notre identité », *billet pour l'Agenda 21 de la culture du Québec*, site Web de l'Agenda 21 de la culture du Québec, [en ligne], [www.agenda21c.gouv.qc.ca](http://www.agenda21c.gouv.qc.ca)

## ▶▶▶ *Concrètement, comment fait-on cela ?*

Certaines pratiques humaines et culturelles jouent un rôle fondamental pour l'environnement naturel et la diversité biologique. Par exemple, l'agriculture traditionnelle a permis l'émergence d'une biodiversité agricole, avec des races et des variétés patrimoniales qui se sont transmises de génération en génération. Nos terroirs et nos paysages sont ainsi souvent le fruit d'un mariage équilibré entre la nature et les pratiques humaines, et constituent un patrimoine naturel et culturel à préserver. Il convient surtout de comprendre que nos territoires sont vivants et qu'il est important d'encourager activement les pratiques qui participent à la diversification biologique et au respect des milieux naturels.

## BONNES PRATIQUES



### **Le Verger conservatoire de la Côte-du-Sud, une action de Ruralys qui marie la nature et la culture**

L'industrialisation de l'agriculture a eu un impact sur l'agriculture québécoise, qui a délaissé, avec les années, une multitude de variétés de fruits et légumes du terroir. C'est pourquoi Ruralys, un organisme œuvrant en patrimoine rural, s'est donné comme mission de sauvegarder le patrimoine fruitier de la Côte-du-Sud, de faire connaître cet héritage génétique et culturel et d'en assurer la valorisation et la pérennité pour en faire profiter les générations futures.

Des inventaires menés dans les archives et les vergers ont permis de retrouver et de faire renaître des variétés fruitières patrimoniales dans un verger conservatoire à La Pocatière. Ces cultivars de pommiers, de poiriers et de pruniers ne sont pas seulement protégés dans un verger conservatoire, mais cultivés dans le but de les réintroduire dans les vergers du Québec. Cela permet de diversifier l'offre de produits du terroir dans l'économie locale, en harmonie avec les écosystèmes. De plus, l'organisme cherche à ajouter une dimension communautaire au verger avec une parcelle en permaculture et des initiatives d'implication citoyenne dans le but de solidifier le tissu social local et de valoriser les sentiments d'appartenance et de fierté de la population. Ce projet se fonde sur une approche de conservation dynamique et intégrée du patrimoine vivant qui protège et stimule la diversité biologique et culturelle du Québec.

Source : Site Web de Ruralys, [www.ruralys.org](http://www.ruralys.org)



### **La Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka (RMBMU)**

Caractérisée par un territoire et des paysages exceptionnels, la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka (RMBMU) est un statut décerné par l'UNESCO, mais surtout une organisation bien ancrée dans son milieu. Fondée en 2003, la RMBMU adopte une vision transversale du développement qui « passe par la reconnaissance de l'évolution constante des enjeux et des aspirations sociales et culturelles »<sup>19</sup>. Elle « agit comme référence et catalyseur dans le domaine du développement durable afin de l'intégrer à l'ensemble des sphères d'activité de la région ». La RMBMU concentre ses efforts à travers quatre axes d'intervention : accentuer le réseautage ; générer du savoir ; créer de la fierté ; appliquer la durabilité. Ces axes guident son action, ses réalisations et ses projets afin de favoriser le développement durable du territoire.

L'organisation a notamment mis au point un recueil photographique et cartographique qui illustre les principales composantes et le caractère exceptionnel de la RMBMU. Cet atlas illustre la spécificité et les richesses de la région et décrit le territoire d'un point de vue environnemental, social, économique et culturel. Il met ainsi en exergue tant l'histoire des Innus et la diversité culturelle de la région que sa diversité biologique et les multiples facettes du territoire. L'Atlas de la RMBMU vise à susciter le sentiment d'appartenance de la population, en particulier celui des jeunes. Il constitue un bon exemple de projet considérant à la fois les préoccupations culturelles et l'espace naturel.

Source : Site Web de la RMBMU, [rmbmu.com](http://rmbmu.com)

<sup>19</sup> Sylvain PAQUETTE et Philippe Poullaouec-Gonidec (2011). « Portrait : Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka », *billet pour l'Agenda 21 de la culture du Québec*, site Web de l'Agenda 21 de la culture du Québec, [en ligne], [www.agenda21c.gouv.qc.ca](http://www.agenda21c.gouv.qc.ca)

# LA CULTURE ET L'ÉCONOMIE

Toute économie durable requiert une responsabilité culturelle

*Les activités culturelles sont des facteurs essentiels pour un développement économique intégré et durable.<sup>20</sup>*

## Un secteur économique à part entière

Le secteur culturel est générateur de plusieurs dizaines de milliers d'emplois dans toutes les régions du Québec et constitue une activité économique se chiffrant en milliards de dollars. Les arts et la culture s'avèrent ainsi d'importants moteurs économiques sur lesquels peuvent s'appuyer les communautés territoriales. En 2009 par exemple, la part des secteurs des communications et de la culture était de 5,1 % du produit intérieur brut (PIB) du Québec, ce qui représentait 9,9 milliards de dollars<sup>21</sup>. La même année, un rapport de l'UNESCO soulignait que les industries culturelles constituaient plus de 7,0 % du PIB mondial<sup>22</sup>. La culture est ainsi reconnue comme un secteur économique d'importance sur la scène mondiale<sup>23</sup>. Dans une approche plus englobante, la culture est également comprise comme une ressource à laquelle les communautés et les individus ont accès pour favoriser leur développement. On parle alors de capital culturel pour désigner les actifs culturels qui contribuent à la production de biens et services économiques<sup>24</sup>. Appréhender la culture comme un levier de développement économique permet de comprendre le fonctionnement économique du système culturel afin d'assurer sa pleine vitalité et de favoriser son essor.

## La culture, un levier de développement économique

Dans les villes et les régions, la culture est une composante essentielle du cadre de vie, une source de revenus liés au tourisme ainsi qu'un levier de créativité pour la production de nouveaux biens et services : inverser. Une forte vitalité culturelle et artistique participe au maintien et à l'essor de la qualité de vie des citoyens d'un territoire, attire une main-d'œuvre spécialisée et, par conséquent, favorise l'implantation d'entreprises, notamment celles du savoir et de la nouvelle économie<sup>25</sup>. La qualité de vie constitue en effet un important facteur de localisation, augmentant de 33 % l'attraction d'un emploi sur un territoire donné<sup>26</sup>.

De nombreux milieux choisissent ainsi de miser sur la culture pour impulser une nouvelle dynamique à leur développement local ainsi qu'un renouveau à leurs activités et à leur image. Qu'il s'agisse d'un quartier, d'un village ou d'une ville, la culture permet de diversifier l'économie en créant de nouvelles activités, de favoriser la reconversion de milieux vivant des difficultés (par exemple en se transformant de «ville industrielle» en «ville culturelle») et d'augmenter l'attractivité du territoire grâce à une meilleure qualité de vie. La culture permet également de se démarquer et de valoriser des spécificités locales ou régionales qui renforcent la fierté des habitants et leur sentiment d'appartenance, favorisant ainsi un développement économique durable.

<sup>20</sup> CGLU (2015). *Culture 21 : Actions*, Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

<sup>21</sup> Institut de la statistique du Québec (2010). *Indicateurs de développement durable : Part des secteurs de la culture et des communications dans l'économie. Document synthèse sur la part des secteurs de la culture et des communications dans l'économie du Québec*, Institut de la statistique du Québec.

<sup>22</sup> UNESCO (2009). *Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel*, Rapport mondial de l'UNESCO.

<sup>23</sup> PNUD et UNESCO (2013). *Rapport sur l'économie créative*, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

<sup>24</sup> David THROSBY (1999). "Cultural Capital", *Journal of Cultural Economics*, Vol. 23, p. 3-12.

<sup>25</sup> Antoine GUIBERT et David PÉPIN (2014). *La Valise culturelle de l' élu municipal*, Québec, Les Arts et la Ville, p.31.

<sup>26</sup> Simon BRAULT (2004). *Les arts et la culture comme leviers de développement d'une ville créative*, Allocution à la Chambre de commerce des entrepreneurs de Québec.



## Développement durable

La culture n'est pas un facteur de développement économique comme un autre car elle est porteuse d'identité, de valeurs et de sens<sup>27</sup>, et, en ce sens, une approche durable et citoyenne devrait être adoptée. De plus, comme le souligne Culture 21 : Actions, les modèles économiques ayant donné la priorité strictement à des objectifs à court terme et au bénéfice d'une croissance économique rapide ont souvent conduit à l'exploitation abusive ou au mépris des ressources culturelles locales, ou encore à la perte du sentiment d'appartenance des habitants à leur territoire. Un usage durable des ressources culturelles devrait être respectueux de leur essence et de leurs valeurs, et devrait contribuer aussi bien au développement culturel qu'au développement économique. Il est donc fondamental de mettre en place des modèles économiques soucieux de la dimension culturelle du développement.

### ▶▶▶ Concrètement, comment fait-on cela ?

Dans le milieu des affaires, la culture est de plus en plus considérée comme un facteur d'amélioration de la vitalité économique. Les partenariats entre les milieux des affaires et de la culture entraînent de nombreux bénéfices, notamment le partage d'expertises et la mise en commun des ressources. Il est par ailleurs essentiel d'intégrer la culture dans les politiques et plans de développement local ainsi qu'auprès des acteurs locaux du développement économique.

<sup>27</sup> UNESCO (2005). *Convention 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, UNESCO.

### ★ **CULTURAT, un bon exemple de tourisme culturel durable**

CULTURAT est une vaste démarche de mobilisation visant à faire de l'identité, des arts et de la culture un pôle de développement majeur de l'Abitibi-Témiscamingue. Coordonnée par Tourisme Abitibi-Témiscamingue (TAT) en collaboration avec le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue (CCAT), cette démarche de tourisme culturel durable vise à marquer le territoire, à améliorer la qualité de vie des citoyens, à augmenter le sentiment d'appartenance et la fierté des résidents et à rendre la région plus attractive, tant pour les habitants que pour les visiteurs.

Amorcée en 2009, CULTURAT a donné place à un large dialogue public ainsi qu'à la concertation et une grande mobilisation de tous les secteurs et acteurs de la société. La démarche suscite entre autres des actions pour valoriser les richesses culturelles locales (l'histoire, l'héritage des Premières Nations, les produits régionaux, etc.), pour soutenir l'offre culturelle et pour transformer, marquer et embellir le territoire.

En tout, ce sont 52 municipalités (représentant 95% de la population), 7 communautés autochtones, 5 chambres de commerce, 5 commissions scolaires de la région et de nombreux acteurs de la société civile qui se sont engagés à réaliser des actions et à orienter le développement culturel de leur milieu dans le cadre de cette démarche collective. Depuis 2012, plus de 300 projets ont été réalisés.

CULTURAT est un bel exemple de tourisme culturel durable, centré avant tout sur les citoyens et l'amélioration de leur qualité de vie. La démarche intègre une action transversale et favorise le partenariat entre tous les acteurs de la société.

Sources :

Site Web de CGLU, [www.cglu.org](http://www.cglu.org)

Site Web de CULTURAT, [www.culturat.org](http://www.culturat.org)

## 6 LA CULTURE, L'ÉQUITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE

Les facteurs culturels contribuent au développement de nouveaux liens sociaux de qualité.

*La participation active à la vie culturelle est une des clés de l'inclusion sociale.<sup>28</sup>*

La culture apparaît aujourd'hui comme un puissant moteur de transformation sociale et de mieux-être collectif et individuel. De plus en plus de municipalités utilisent l'action culturelle pour répondre à des problématiques sociales, que ce soit pour renforcer la cohésion sociale, lutter contre la pauvreté, favoriser l'inclusion sociale, une meilleure santé ainsi que le dialogue interculturel, ou encore apaiser les conflits et améliorer la sécurité publique.

### Des effets sociaux bénéfiques

La participation à la vie culturelle génère des bénéfices sociaux notables pour la population. Les activités artistiques et culturelles ont un potentiel rassembleur et permettent aux individus de se rencontrer, d'établir des liens, de partager des expériences et des espaces communs<sup>29</sup>. Ils créent des milieux de vie dynamiques et inspirants, améliorent de façon significative la qualité de vie des citoyens et favorisent la socialisation. En créant des liens entre les personnes qui s'adonnent aux mêmes activités, les arts et la culture participent à la cohésion d'une société. Ils sont un mode de communication entre les citoyens et peuvent entraîner la création de réseaux de solidarité, générant ainsi un fort capital social au sein des municipalités.

### La participation culturelle, la médiation culturelle et l'action sociale

La culture est un vecteur majeur de transformation sociale. La participation à des activités culturelles et créatives permet aux citoyens de s'interroger, d'échanger, de s'exprimer et de se réaliser. La médiation culturelle est un modèle d'action qui cherche à « jeter des ponts entre l'art, la culture et la société »; favorise la participation culturelle, mais aussi la culture de participation<sup>30</sup>. De nombreux organismes communautaires intègrent d'ailleurs cet outil à leurs actions, que ce soit pour lutter contre l'alcoolisme ou la toxicomanie, pour l'intégration des personnes ayant une déficience intellectuelle, pour résoudre des conflits ou pour favoriser le dialogue intergénérationnel et interculturel. Dans le milieu de la santé, la culture est également reconnue comme un facteur déterminant pour une bonne santé globale<sup>31</sup>, et de plus en plus de centres de santé et d'hôpitaux intègrent des activités culturelles et créatives à leurs actions.

### ▶▶▶ Concrètement, comment fait-on cela ?

**L'action culturelle représente un moyen d'action pour favoriser le bien-être social de la collectivité et répondre à des problématiques sociales locales. Pour devenir un moteur de développement social, l'action culturelle doit faire appel à l'engagement d'une multitude d'acteurs de divers secteurs, tels que les services sociaux de la municipalité, les organismes communautaires et les organismes en santé. Les organismes culturels, les artistes et les professionnels de la culture constituent des acteurs clés de ce mouvement grâce à leur expertise. L'engagement des artistes dans leur milieu de vie devrait ainsi être valorisé et soutenu, de même que la médiation culturelle et les actions conjointes entre le secteur culturel et le secteur social, afin de renforcer le potentiel de la culture pour le bien-être collectif.**

<sup>28</sup> CGLU (2015). *Culture 21: Actions*, Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

<sup>29</sup> Antoine GUIBERT et David PÉPIN (2014). *La Valise culturelle de l' élu municipal*, Québec, Les Arts et la Ville, p. 29.

<sup>30</sup> Jean-Marie LAFORTUNE et collab. (2012). *La médiation culturelle. Le sens des mots et l'essence des pratiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

<sup>31</sup> Agence de santé publique du Canada (ASPC) (2014). *Les déterminants de la santé*, [en ligne], le site Web de l'ASPC, [www.phac-aspc.gc.ca](http://www.phac-aspc.gc.ca)

## BONNES PRATIQUES

### ★ **Reconstruire la communauté de Vaudreuil-Dorion grâce à la médiation culturelle : le projet JE SUIS...**

En 20 ans, Vaudreuil-Dorion a connu une croissance très importante de sa population, passant de 17 000 à 37 000 citoyens. Venus de partout sur la planète, de nouveaux citoyens arrivent avec leur langue et leur culture, transformant l'identité de la ville et posant des défis pour la cohésion de la communauté. Comment faire en sorte que les sentiments de fierté et d'appartenance s'installent pour contrer l'apparition de ghettos? Comment empêcher que cette situation devienne conflictuelle, voire explosive? Comment relever le défi de la diversité culturelle? Comment favoriser la création de liens sociaux et d'un esprit de communauté alors que près de la moitié de la population est constituée de nouveaux arrivants? Comment réunir pour mieux construire?

En 2010, le programme JE SUIS... naissait. L'objectif : s'appuyer sur la culture pour créer un sentiment d'appartenance et favoriser l'émergence d'une communauté unie, fière d'appartenir à un milieu où la différence est une richesse.

Chaque année, 20 000 citoyens participent à quelque 600 ateliers composant 50 activités phares. Le but : inviter à la rencontre, à la connaissance de l'autre et au respect des différences par une participation citoyenne active orientée vers la création, l'acte culturel et la réinvention de sa communauté. Le programme réunit près de 120 partenaires publics, privés et communautaires.

Le programme se base sur la médiation culturelle pour amener les citoyens à participer à des activités de création dans lesquelles ils se côtoient, interagissent et apprennent à se connaître. Les activités visent par ailleurs divers objectifs sociaux, par exemple dans le domaine de la santé, de l'inclusion des personnes âgées ou des personnes vivant une déficience intellectuelle, de l'éducation, de l'action communautaire, de l'environnement et de l'urbanisme.

En 2015, la Ville crée le comité Culture 21 VD qui réunit près d'une trentaine de partenaires publics et privés provenant de tous les secteurs (santé, milieu communautaire, milieu des affaires, urbanisme, environnement, sport, etc.) ainsi que des élus, des fonctionnaires municipaux de tous les services, des citoyens, des artistes et des représentants de la MRC et du MCC. Ce comité vise à émettre des orientations concernant le rôle de la culture pour le développement durable de la ville. Après un travail participatif, la déclaration Je m'engage pour la culture est adoptée en 2016. Les citoyens et les organisations de tous les secteurs sont invités à s'engager à prendre des actions à leur mesure pour faire de la culture un élément central du développement de la ville. D'ores et déjà, plusieurs acteurs d'importance — tels que la commission scolaire des Trois-Lacs, la MRC de Vaudreuil-Soulangue et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest — ont adopté la déclaration et pris des actions.

Depuis 2014, Vaudreuil-Dorion a été reconnue par CGLU comme ville-pilote, puis ville leader mondiale pour l'implantation de l'*Agenda 21 de la culture*. En 2016, elle a remporté le Prix international CGLU - Ville de Mexico - Culture 21.

Sources :

Site Web de CGLU, [www.cglu.org](http://www.cglu.org)

Site Web de la Ville de Vaudreuil-Dorion, [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)

### ★ **La renaissance du Musi-Café à Lac-Mégantic, en Estrie**

À la suite de l'accident ferroviaire de Lac-Mégantic à l'été 2013 — qui a causé la mort de 47 personnes et la destruction de dizaines d'édifices au centre-ville —, la communauté s'est mobilisée pour faire renaître le Musi-Café, ravagé lors de la tragédie. Ce projet, qui vise à rassembler les citoyens par l'intermédiaire de la musique et de la poésie, est devenu le symbole de la résilience des Méganticois. Ainsi, les porteurs du projet misent d'abord sur la mission artistique du Musi-Café pour agir comme un baume et permettre aux citoyens de trouver un peu de réconfort.

Source : Annabelle Blais, La Presse, 31 juillet 2013.

# LA CULTURE, LA PLANIFICATION URBAINE ET L'ESPACE PUBLIC

Planifier la ville et le territoire avec une conscience et un sens culturel.

*La culture est une dimension essentielle pour réenchanter le monde.*<sup>32</sup>

Les citoyens aspirent de plus en plus à vivre dans des cadres de vie stimulants, avec des paysages remarquables, un patrimoine préservé, une architecture et des espaces urbains de qualité ainsi qu'une vie culturelle vibrante favorisée par des équipements facilement accessibles. La culture constitue un outil important pour construire des milieux de vie sains, harmonieux et dynamiques, dans lesquels les citoyens se reconnaissent et ont envie de vivre et de s'investir.

## La dimension culturelle du territoire

Le territoire et son aménagement portent une dimension culturelle car ils nous renvoient à des souvenirs, des histoires, des symboles et des émotions. En effet, « l'aménagement d'un territoire, qu'il soit sous forme de villes, de villages, de territoires agricoles ou même forestiers, est un magnifique repère historique et culturel qui reflète l'évolution du mode de vie et des valeurs d'une société »<sup>33</sup>. C'est pourquoi le territoire — en recevant la marque et l'histoire des activités humaines — devient porteur de mémoire, de sens et d'identité.

Cette dimension culturelle du territoire se manifeste dans le nom des lieux (toponymie), dans les vestiges du passé (patrimoine), dans son aménagement, dans le cadre bâti et l'architecture, dans l'ambiance (l'« esprit des lieux »), dans leur beauté (perception émotionnelle), dans les paysages, etc. Par ailleurs, le territoire constitue souvent l'endroit où se réalisent des activités culturelles, artistiques ou patrimoniales (des activités de pêche et de chasse traditionnelles, par exemple). Les territoires sont donc des espaces qui sont marqués par la culture et l'histoire locales. Ils ont une identité et une spécificité propres qui nous renvoient à des valeurs, une histoire, une vision du monde et un univers symbolique<sup>34</sup>.

La dynamique du territoire agit donc à « double sens – le territoire est un fondement de notre culture, et notre culture est à son tour un fondement du territoire – et est évolutive ».<sup>35</sup>

## Construire des milieux de vie de qualité

Comme le souligne l'*Agenda 21 de la culture* du Québec, la qualité de vie d'une population tient, en grande partie, à l'aménagement culturel de son territoire, qui s'exprime par le patrimoine, l'art public, le design, l'architecture et le paysage<sup>36</sup>. Tous ces éléments contribuent au bien-être individuel et collectif, participent au développement d'un sentiment de fierté et d'appartenance et favorisent l'attractivité des milieux. Les facteurs culturels sont ainsi des instruments puissants pour développer des milieux de vie distinctifs et porteurs de sens dans lesquels les citoyens se reconnaissent, s'identifient et peuvent déployer leurs projets de vie. La culture devient ainsi un élément clé de l'aménagement et du développement intégré du territoire. De nombreuses municipalités s'appuient d'ailleurs sur une action culturelle concertée pour revitaliser et transformer des milieux en difficulté.

<sup>32</sup> CGLU (2015). *Culture 21: Actions*, Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

<sup>33</sup> Karel MAYRAND (2010). « Le territoire : mariage entre la nature et la culture », *billet pour l'Agenda 21 de la culture du Québec*, site Web de l'Agenda 21 de la culture du Québec, [en ligne], [www.agenda21c.gouv.qc.ca](http://www.agenda21c.gouv.qc.ca)

<sup>34</sup> Antoine GUIBERT et David PÉPIN (2014). *La Valise culturelle de l'élu municipal*, Québec, Les Arts et la Ville, p. 44-45.

<sup>35</sup> Ibid., p. 45.

<sup>36</sup> Site Web de l'Agenda 21 de la culture du Québec, [en ligne], [www.agenda21c.gouv.qc.ca](http://www.agenda21c.gouv.qc.ca)

## La place du citoyen

Les valeurs culturelles et symboliques, la vie sociale et culturelle ainsi que l'esthétique, l'identité et les spécificités du territoire sont portées en premier lieu par les populations qui y vivent. Il est important que les communautés et les personnes qui habitent un milieu soient étroitement associées aux processus d'aménagement et de développement du territoire. Dans une perspective de démocratie culturelle et de droits culturels, il est également important de favoriser l'appropriation citoyenne des espaces publics, et de faire des citoyens des acteurs de la transformation du territoire. De plus en plus d'interventions en urbanisme s'appuient ainsi sur une participation active des citoyens, par exemple avec la cocréation d'œuvres d'art public, la mise en place d'ateliers participatifs de design urbain ou d'architecture, ou dans le cadre d'interventions d'urbanisme tactique qui laissent les citoyens s'approprier spontanément les espaces urbains.

### ▶▶▶ *Concrètement, comment fait-on cela ?*

La dimension culturelle du territoire s'exprime, entre autres, par :

- le patrimoine ;
- l'architecture ;
- le design et l'aménagement de l'espace ;
- l'art public ;
- le paysage ;
- la relation avec le milieu naturel ainsi que les pratiques et les coutumes de ses habitants ;
- les infrastructures culturelles.

Chacune de ces composantes permet d'intervenir sur le territoire pour améliorer la qualité des cadres de vie des populations. Tout d'abord, il s'agit d'identifier, de reconnaître et de prendre en considération les composantes culturelles qui existent déjà sur le territoire. Ensuite, il est également possible d'agir de façon dynamique pour créer de nouveaux éléments culturels qui vont marquer et transformer le territoire. Un soutien à l'art public ou une architecture de qualité, un aménagement urbain qui favorise les rencontres et la vie culturelle, l'implantation stratégique d'infrastructures culturelles sur le territoire, ou la transformation des paysages en sont quelques exemples. Ainsi, des espaces dégradés ou banalisés peuvent être transformés et convertis en territoires distinctifs, embellis et porteurs de sens grâce à des actions concertées et innovantes. Par nos interventions, nous créons aujourd'hui le patrimoine de demain et avons le pouvoir de transformer nos espaces de vie.

## BONNES PRATIQUES



### **Le Plan paysage de la route 138**

En septembre 2013, le Plan paysage de la route 138 a été adopté pour le territoire des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est. Le Plan vise à donner à la route 138 une identité paysagère spécifique à travers une signature artistique qui deviendra le fil conducteur de divers projets et aménagements le long de cet axe. Il permet ainsi de poser des actions concertées et cohérentes sur l'ensemble du parcours de la route. Il s'agit entre autres de recréer un lien identitaire entre la route 138 et la région, de faire de la route une voie d'accès à la richesse du terroir et d'adopter une approche touristique basée sur « l'éloge de la lenteur ». Le Plan paysage prévoit ainsi l'aménagement de haltes et de belvédères le long de la route, créant de cette façon de véritables « vitrines » sur la région. L'amélioration des traversées de villes et de villages par divers aménagements ainsi que l'installation d'éléments de signalétique pour inciter le visiteur à découvrir les nombreux attraits de la région sont également développés. Enfin, le Plan prévoit le verdissement des abords de la route 138, la mise en valeur du terroir et des terres agricoles en tant que paysages à préserver, ainsi que la protection et la mise en valeur de certains panoramas et attraits.

Le Plan paysage de la route 138 est un bon exemple d'amélioration de la qualité du cadre de vie. Il favorise l'attractivité et le développement touristique, en s'attachant à la protection et à la valorisation des paysages à l'échelle d'une route entière.

Source : Site Web de la Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, [www.notrepanorama.com](http://www.notrepanorama.com)

## BONNES PRATIQUES

### ★ Le renouveau par la culture à Trois-Rivières

L'économie et l'identité de la Ville de Trois-Rivières ont longtemps été basées sur l'industrie papetière et l'exploitation du bois. À partir des années 1990, ce secteur traverse une grave crise et entraîne la ville dans un climat de chômage et de morosité. Trois-Rivières choisit de traiter cette problématique en faisant de la culture un moteur de transformation de la ville et de son développement durable. Elle entreprend alors de mettre en place une offre de diffusion culturelle et patrimoniale importante pour insuffler un dynamisme à la municipalité, en plus de réaliser des investissements financiers majeurs dans la culture, notamment par la mise en place d'infrastructures culturelles comme le musée Boréal, une ancienne usine papetière reconvertie en un centre d'histoire. La Ville positionne également la culture comme un droit fondamental pour sa population en mettant en place des programmes de lutte contre l'exclusion culturelle et de médiation culturelle, afin de rendre la culture accessible à tous, indépendamment de la condition sociale ou économique de chacun.

La Ville s'engage aussi dans une transformation et une revitalisation de son centre-ville : elle protège et valorise son patrimoine culturel en plus de soutenir des projets de design urbain distinctifs et d'art public. Le plan d'urbanisme de la Ville intègre ainsi de façon transversale les préoccupations de la politique culturelle municipale et met en place des règlements pour l'intégration architecturale. En 2006, la Ville se dote d'une politique sur l'art public, laquelle fait la promotion des artistes et des organismes locaux. Elle entreprend de nombreuses actions pour reconnaître, protéger, valoriser et diffuser le patrimoine culturel du centre-ville. De même, elle met en place des actions pour la protection et la valorisation des paysages, notamment une politique du patrimoine forestier et paysager, adoptée en 2009. Grâce à ses efforts, la ville est désignée Capitale culturelle du Canada en 2009.

La culture devient ainsi un élément central de l'identité de Trois-Rivières et permet aux citoyens de renouer avec leur histoire et d'améliorer leur qualité de vie. La Ville acquiert une renommée importante grâce à son offre culturelle, ce qui lui permet de renforcer son attractivité et de positionner la culture comme un élément important de sa stratégie de développement touristique et économique. Surtout, la culture permet de redonner un souffle majeur au sentiment de fierté et d'appartenance de la population. Par sa vitalité culturelle, son patrimoine et son authenticité, la Ville a réussi à opérer une transformation territoriale majeure : de « capitale du chômage », Trois-Rivières est devenue « capitale culturelle ».

Sources:

CGLU. « Candidature de la Ville de Trois-Rivières. Résumé de projet », Prix international CGLU - Ville de Mexico - Culture 21, site Web de l'Agenda 21 de la culture de CGLU, [www.agenda21culture.net](http://www.agenda21culture.net)

Valérie BOURGEOIS (2010). « Industrie papetière, rayonnement culturel et développement touristique. Trois-Rivières, région créative », dans Régions créatives. Patrimoine, création, tourisme. Revue Espaces tourisme et loisirs, n°283, p. 24-32.



# LA CULTURE, L'INFORMATION ET LE SAVOIR

Les technologies contribuent à la pluralité et à la construction de la citoyenneté.

*Augmenter les opportunités d'accès à l'information et de participation à la création de connaissances est une des conditions de base du développement durable.<sup>37</sup>*

Les médias locaux et les systèmes d'information, les nouvelles technologies et les institutions du savoir, telles que les bibliothèques, les musées et les universités, sont des éléments importants de la vie culturelle locale.

## Les médias et l'information

Les médias ont un rôle fondamental à jouer dans la vie culturelle de leur collectivité. Ils permettent de véhiculer l'information concernant l'actualité et les actions culturelles locales et de favoriser la liberté d'expression à l'échelle locale.

## Les nouvelles technologies

Les nouvelles technologies transforment en profondeur l'action culturelle depuis plusieurs années. Alors que beaucoup d'industries et d'acteurs culturels doivent fournir un effort important et coûteux pour s'adapter aux mutations numériques, de nouvelles entreprises culturelles et formes d'expression émergent grâce à ces nouveaux outils, comme l'art numérique et les industries créatives (la publicité, le jeu vidéo, etc.). Les nouvelles technologies présentent également un potentiel accru pour la participation active des citoyens à la création culturelle et pour favoriser les échanges et la connectivité entre eux.

## Les institutions du savoir

Les organisations qui travaillent sur l'information et la connaissance, comme les bibliothèques, les centres d'archives, les musées, les organisations de la société civile et les médias, peuvent apporter des informations essentielles sur la vie culturelle et permettent souvent l'accès et la participation des citoyens à celle-ci. Ces organisations permettent aussi de lier les acteurs locaux entre eux, de faciliter l'échange de pratiques et de mettre en place des démarches de réflexion et de recherche sur l'action culturelle et ses impacts locaux. Ces organisations sont également des acteurs clés pour offrir aux citoyens des espaces de discussion et d'apprentissage<sup>38</sup>.

### ▶▶▶ **Concrètement, comment fait-on cela ?**

**La concertation et le partenariat avec les acteurs du monde de l'information, du savoir et des nouvelles technologies sont des facteurs clés de réussite en la matière. Certaines municipalités mettent notamment en place des Fab Lab (ateliers de fabrication numérique mis à la disposition de la communauté pour façonner son milieu de vie<sup>39</sup>), ou encore des structures dédiées à la création, l'échange et l'expérimentation.**

<sup>37</sup> CGLU (2015). *Culture 21: Actions*, Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

<sup>38</sup> Ibid.

<sup>39</sup> Site Web d'ÉchoFab, [www.echofab.org](http://www.echofab.org)

## BONNES PRATIQUES

### ★ **Le Mandalab, laboratoire en culture ouverte et création de biens communs**

Communautique, un organisme communautaire de Montréal dédié à l'apprentissage, la collaboration, la recherche et l'expérimentation en innovation sociale et technologique, œuvre depuis 16 ans à la démocratisation des technologies dans une perspective de développement économique, culturel et social. C'est en collaboration avec Compagnons de Montréal que l'organisme a initié un projet de transformation de l'Église Saint-Marc en laboratoire ouvert en technologies sociales : le Mandalab.

Fondé sur l'expérience des living labs européens, le Mandalab est un laboratoire ouvert à tous les citoyens et à toutes les organisations de la métropole. Il vise à stimuler l'émergence, le développement et le réseautage de projets porteurs d'innovations sociales, technologiques et économiques. Le Mandalab est un espace de soutien à l'innovation citoyenne selon une démarche d'accompagnement et de facilitation. On y trouve des espaces de rencontre centralisés, des équipements informatiques et des technologies de pointe. Les usagers du Mandalab ont notamment accès à des formations gratuites et peuvent participer à l'expérimentation de nouveaux outils.

Le Mandalab se veut également une opportunité, pour l'ensemble des acteurs travaillant à la création de technologies sociales, de mettre en valeur leurs initiatives et de profiter d'un échange d'expertises. Le projet cherche à stimuler le développement de technologies à visée sociale sur le territoire, en plus de permettre l'incubation des projets qui en découlent et le réseautage.

Sources:

Site Web de Communautique, [www.communautique.qc.ca](http://www.communautique.qc.ca)

Site Web de Mandalab [www.mandalab.cc](http://www.mandalab.cc)

# LA GOUVERNANCE CULTURELLE

Vers une gouvernance équilibrée et partagée des politiques culturelles locales.

*Outre les gouvernements locaux, il convient que les acteurs de la société civile, les organisations privées et les citoyens soient reconnus comme des acteurs clés dans les débats publics, dans l'établissement des priorités, dans l'élaboration des politiques et dans la gestion et l'évaluation des programmes.<sup>40</sup>*

La gouvernance culturelle renvoie à la façon de s'organiser au niveau local en matière de culture. Cette thématique est fondamentale pour la bonne mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture, car celui-ci porte une vision globale qui implique une transversalité au sein de la municipalité, appelle à l'engagement d'une multitude d'acteurs locaux et de paliers de gouvernements, et accorde une place importante au citoyen dans les politiques publiques.

## La gouvernance transversale ou horizontale

Une municipalité est composée de différents services et directions qui agissent souvent de façon autonome. En cherchant à relier la culture avec tous les domaines d'action publique (les secteurs économique, social, environnemental, territorial, etc.), l'Agenda 21 de la culture invite à un travail de collaboration entre les différents services et à un décloisonnement interne au niveau municipal. Des mécanismes de coordination et d'action commune devraient ainsi être mis en place entre les services de la culture et les autres services municipaux. De la même façon, une action culturelle décloisonnée implique que d'autres services municipaux puissent s'approprier et réaliser par eux-mêmes des actions culturelles pour atteindre leurs propres objectifs.

## La gouvernance multi-acteurs

Une multitude d'acteurs publics et privés interviennent généralement sur un même territoire, que ce soit les écoles et institutions scolaires, les centres de santé et les hôpitaux, les chambres de commerce et autres institutions de développement économique, les organismes communautaires et de la société civile, les organisations culturelles, etc. Il est donc important pour une municipalité de se coordonner et de réaliser ce type de partenariat afin de favoriser une action culturelle transversale, globale et cohérente. Les acteurs de la société civile deviennent ainsi des partenaires de l'action publique.

## La gouvernance multi-niveaux ou verticale

Différents paliers de gouvernements sur un même territoire aux côtés de la municipalité locale :

- le gouvernement provincial agit parfois à l'échelle locale, par exemple le ministère de la Culture et des Communications, avec des directions régionales et des ententes de développement culturel conclues avec des municipalités ;
- des municipalités régionales de comté (MRC) ou des communautés métropolitaines, qui agissent à l'échelle régionale ;
- des arrondissements, qui agissent au niveau infra-local.

Tous ces paliers agissent dans différents domaines sur un même territoire et il est nécessaire de mettre en place des outils pour répartir adéquatement les responsabilités et coordonner les actions de façon cohérente et efficace.

<sup>40</sup> CGLU (2015). *Culture 21: Actions*, Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

## La gouvernance participative

L'Agenda 21 de la culture invite à faire des citoyens des porteurs et des acteurs de culture, ce qui se traduit notamment par leur implication dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Beaucoup de municipalités mettent ainsi en place des structures de représentation citoyenne, telles que des conseils locaux de la culture, ou encore des outils de participation, tels que des consultations publiques, des assemblées participatives en culture et des budgets participatifs. Certaines villes réalisent même des actions de démocratie participative en culture avec des assemblées et des votes de la population pour déterminer les priorités locales.

### ▶▶▶ **Concrètement, comment fait-on cela ?**

L'intégration de la culture comme moteur du développement durable nécessite l'implication d'une multitude de services municipaux et d'acteurs divers sur le territoire, ainsi qu'une participation accrue des citoyens. Il est donc nécessaire de mettre en place une action transversale et commune pour favoriser une dynamique cohérente et efficace. À cette fin, il est important de réunir tous les acteurs locaux et les citoyens autour d'une même vision d'avenir et de mettre en place un véritable projet commun de territoire qui permet à chacun de s'impliquer et de collaborer pour atteindre des objectifs partagés. L'adoption d'une politique culturelle, d'un plan de développement durable ou d'un Agenda 21 local peut permettre de définir cette vision commune et de mettre en place les mécanismes de coordination nécessaires.

## BONNE PRATIQUE

### ✱ **Les États généraux des arts et de la culture de l'Estrie**

Les États généraux des arts et de la culture de l'Estrie constituent une démarche de mobilisation lancée en 2012 par le Conseil de la culture de l'Estrie afin de développer et de soutenir une stratégie culturelle estrienne. Le but de la démarche est de renforcer la crédibilité, la visibilité et l'importance des arts et de la culture comme vecteurs de développement régional en Estrie, et de mobiliser les décideurs et autres intervenants régionaux autour des enjeux qui y sont liés.

Depuis 2012, trois vastes chantiers ont réuni autant des artistes et des travailleurs culturels que des personnes des milieux des affaires, de l'éducation, des médias, de la santé, du tourisme et du monde municipal, dans des rencontres sectorielles et dans le cadre de tables de travail. Un grand Forum des États généraux des arts et de la culture de l'Estrie a été organisé en 2016 afin de réunir les citoyens et les acteurs régionaux de tous les secteurs. En tout, ce sont 560 participations qui ont été comptabilisées de 2012 à 2016. Cette vaste démarche participative et transversale a permis de définir des recommandations, des orientations, des projets et des engagements spécifiques de la part des divers partenaires qui seront intégrés dans une stratégie culturelle estrienne en cours d'élaboration. Un bel exemple d'une démarche de concertation, participative et multi-acteurs !

Source : Site Web de CGLU, [www.cglu.org](http://www.cglu.org)

## ★ Baie-Saint Paul : participation citoyenne, culture et développement durable

Baie-Saint-Paul, « ville d'art et de patrimoine », avec une population de 7300 personnes, est située dans la région touristique de Charlevoix. Zone habitée de la Réserve de la biosphère de Charlevoix (UNESCO), elle constitue une ville au patrimoine exceptionnel et aux paysages remarquables, dotée d'une vitalité culturelle peu commune.

La Ville a adopté une politique culturelle en 2000 dans le but de soutenir la vitalité culturelle locale, d'améliorer la qualité de vie et de renforcer son attractivité auprès des touristes et des artistes. En 2006, elle a adopté, à la suite d'une importante démarche de participation citoyenne, un Agenda 21 local qui propose un véritable projet collectif pour le territoire. En complémentarité des différentes politiques adoptées par la Ville — notamment sa politique culturelle — et de sa réglementation en urbanisme, cette vision fait de la culture un élément essentiel du développement local.

À travers son Agenda 21 local et sa politique culturelle, la Ville de Baie-Saint-Paul a réussi à faire de la culture un pilier de son développement touristique et économique, tout en préservant et dynamisant ses spécificités culturelles. Par un soutien accru à l'offre culturelle, la Ville est arrivée à assurer une vitalité culturelle impressionnante en regard de son nombre d'habitants, se démarquant sur la scène nationale et internationale par ses festivals, ses symposiums d'art et ses infrastructures. La Ville a également mis en place des programmes et une réglementation en urbanisme qui ont permis de protéger le patrimoine, le paysage urbain et la personnalité des lieux. Grâce à son action, la Ville a réussi à constituer des secteurs urbains remarquables qui, par leur beauté et leur ambiance, offrent un milieu de vie dynamique et attractif, et ce, tant pour les commerçants que pour les habitants et les visiteurs. La Ville a également adopté une politique d'art public en 2013 afin de soutenir et d'encadrer le déploiement de l'art public sur son territoire.

La Ville de Baie-Saint-Paul se caractérise aussi par un centre urbain et une rue principale distinctive qui constituent le cœur de son image et d'un développement basé sur le patrimoine et le paysage. En plus de bénéficier d'un cadre réglementaire de protection fort, la rue principale a fait l'objet de profonds réaménagements paysagers, qui ont renforcé son caractère unique, son ambiance et son attractivité. Le réaménagement de cette rue en 2013 et 2014 a fait l'objet d'une démarche de participation citoyenne remarquable et originale.

Baie-Saint-Paul se démarque ainsi par l'intégration de la culture comme moteur de développement durable et par la participation citoyenne. Une récente activité notable en la matière : en 2014, elle fut la première ville du Québec à mettre en place un budget participatif !

Sources :

Site Web de CGLU, [www.cglu.org](http://www.cglu.org)

Site Web de la Ville de Baie-Saint-Paul, [www.baiesaintpaul.com](http://www.baiesaintpaul.com)

## Conclusion

À la lecture de ce guide, vous aurez constaté un changement d'attitude et de perspective sur l'action culturelle pour le développement des communautés. La transversalité de la culture, affirmée par l'Agenda 21 de la culture, amène à considérer tous les champs d'action publique et à poser un regard nouveau sur les liens de synergie qui favorisent un développement global, harmonieux et durable.

L'Agenda 21 de la culture, adopté par Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) en 2004, pose les bases d'un engagement des villes et des gouvernements locaux en faveur du développement culturel. En 2015, CGLU a adopté Culture 21: Actions, un guide s'adressant aux municipalités du monde qui offre des pistes d'action pour l'intégration de la culture dans tous les secteurs de la société de manière à favoriser l'atteinte d'un développement local durable. Ce guide fait une place à l'autonomie des communautés pour déterminer ses priorités d'actions et propose une autoévaluation aux villes pour diagnostiquer ses forces et ses faiblesses dans le but d'élaborer une vision d'avenir. De plus, le citoyen est placé au cœur de l'action culturelle et du développement de la collectivité.

Tous les outils offerts sont un appui pour ceux et celles que l'avenir préoccupe et qui sont conscient de la force et de l'atout que constitue la culture pour l'avenir de nos communautés et plus globalement, de notre société.

## À PROPOS DU RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE

Le réseau Les Arts et la Ville outille les communautés du Québec et des francophonies acadienne et canadienne afin qu’elles utilisent pleinement le potentiel de la culture pour développer durablement leurs milieux de vie et renforcer le tissu social. Son action est fondée sur l’information et la sensibilisation, la mobilisation et l’inspiration – par la mise en valeur de pratiques exemplaires – ainsi que sur la formation et l’accompagnement de ses membres.

La culture est l’essence même de la vie en société. Elle permet à une collectivité d’exprimer pleinement son identité, et aux citoyens de développer leur fierté et leur sentiment d’appartenance envers celle-ci. Elle favorise le mieux-être des citoyens. Ainsi, agir par le moyen de la culture, c’est mener une action structurante pour nos collectivités ; c’est permettre à celles-ci d’être, de devenir et de durer.

Avec plus de 500 membres du monde municipal et 150 membres du monde des arts et alliés de la culture, le réseau Les Arts et la Ville rassemble aujourd’hui plus de 3 000 personnes – élus et fonctionnaires municipaux, artistes et travailleurs culturels – autour du développement culturel local.



**LES ARTS  
ET LA VILLE**

LE RÉSEAU POUR LES ARTS ET LA CULTURE  
DANS NOS COMMUNAUTÉS